

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1-427-1932 promulguant, à la Côte française des Somalis le décret du 15 février 1952 portant publication et mise en application provisoire d'un avenant à la convention de commerce et de navigation du 27 août 1930, entre la République française et le Royaume de Roumanie, signé à Paris, le 5 janvier 1932.

n° 1-427-1932

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
24 juin 1932

Numéro JO  
n° 427 du 30/06/1932

Date du numéro  
30 juin 1932

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 15 février 1932, portant publication et mise en application provisoire d'un avenant à la convention de commerce et de navigation du 27 août 1930, entre la République française et le Royaume de Roumanie, signé à Paris le 5 janvier 1932:  
Vu la dépêche du Ministre des colonies n° 874, du 18 mai 1932,

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 15 février 1932 susvisé, portant publication et mise en application provisoire d'un avenant à la convention de commerce et de navigation du 27 août 1930, entre la République française et le Royaume de Roumanie, signé à Paris le 5 janvier 1932.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

ANTONIN.